



Caumont, le 13 Février 2011

Mairie de Caumont
Place du 8 Mai 1945
84510 CAUMONT S/DURANCE

A l'attention de Monsieur Roger ORLANDO.

Objet : Questions pour le conseil municipal du 17.02.2011.

Monsieur le Maire,

En date du 29 Décembre 2010, j'ai reçu une correspondance de M. et Mme GUY, évoquant des problèmes de nuisances nauséabondes de conteneurs à ordures ménagères concentrés à la limite de leur propriété sur un terrain communal et à côté d'un transformateur électrique à haute tension (Dit poste d'Auvergne) qui a pris feu à plusieurs reprises.

Depuis de nombreuses années cette famille se bat pour que des solutions rationnelles et équitables soient apportées à leur problème, mais c'est en 2006 que leurs inquiétudes grandissent, d'années en années, suite au dernier incendie de poubelles et d'une partie du transformateur entraînant la destruction de leur haie de végétaux, à l'arrière, tout proche de leur maison et qui longe une partie de ce dépôt.

Madame GUY, après plusieurs tentatives de rapprochement avec les élus de la majorité actuelle est toujours sans réponse à ses problèmes, mais elle réussit à obtenir un rendez-vous sur place avec Monsieur GRANIER responsable du service collecte de la Communauté de Communes du Grand Avignon et me convie à celui-ci. Lors de cette dernière, et après avoir fait un état du site, nous avons constaté que le lieu était ouvert aussi bien aux résidents qu'à quiconque empruntant cette route, et donc pas à l'abri d'un dépôt clandestin.

Monsieur GRANIER, nous a clairement dit que, le regroupement de plusieurs conteneurs à grandes capacités, a toujours apporté des problèmes et qu'il y est totalement opposé.

En tant que 1^{er} magistrat de notre commune et vice-président de la Communauté de Communes du Grand Avignon, je pense que vous avez tous les éléments pour pouvoir intervenir malgré le petit aménagement récent, qui ne résout absolument pas, le problème de vos administrés.

Solutions proposées :

- que chaque résident du chemin des Servillières soit équipé de conteneur individuel tout en solutionnant le passage de la benne à ordures ménagères pour l'ensemble des administrés de ce quartier. (*Sachant que les deux autres chemins en amont (All des Iris) et aval (Ch du Mourre rouge) de celui-ci, sont collectés par la benne à ordures ménagères*).
- Ou bien, d'aménager une plate forme sur le domaine public, côté droit de l'ancien chemin de Châteauneuf (en direction Caumont – Gadagne), en face du chemin des Servillières uniquement pour les usagés de ce quartier et en respectant le cadre de vie.

Quels engagements allez-vous prendre, afin de solutionner le problème de décharge sauvage, tout en sécurisant les biens, empêcher la mise en danger de la vie d'autrui et sans pour autant déplacer le problème d'une façon irrationnelle ?

Eric MASSEY et Ghislaine ROUBAUD